Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 551

Artikel: La grande peur du double non
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022432

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 551 24 juin 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Jean-Jacques Schilt

551

Domaine public

La grande peur du double non

Les Suisses hésitent moins que jamais à exercer leur droit d'initiative. La récolte de signatures se poursuit pour onze initiatives populaires fédérales, dont six ont été annoncées ces dernières semaines. En outre, dix initiatives sont pendantes; quatre d'entre elles ont été déposées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les droits politiques; cela signifie que, sauf prolongation d'une année au plus par une décision des Chambres fédérales, ces initiatives doivent être traitées dans un délai de trois ans à compter de leur dépôt.

Pour trois de ces quatre initiatives, le délai, d'ailleurs prolongé dans un cas, expire dans les mois à venir. Si les Chambres ne parviennent pas à se décider d'ici là, les trois initiatives en cause devraient être soumises telles quelles au vote du peuple et des cantons, sans préavis ni contre-proposition de Berne.

Du coup, les contre-projets de droit et de fait sortent de toutes parts, des «messages» bien sûr, mais aussi des esprits de juristes inventifs et des séances de commissions parlementaires. Le paysage ne s'en trouve pas simplifié, ni le fonctionnement de la démocratie directe rendu plus transparent. En fait, admirablement servies par les considérations juridiques les plus respectables, la tactique et la spéculation tiennent lieu de méthode d'examen des initiatives populaires.

On a pu l'observer au cours de la récente session des Chambres fédérales, qui a vu le Conseil national contribuer à l'examen des trois initiatives populaires les plus urgentes selon le calendrier, soit: l'initiative pour une nouvelle politique à l'égard des étrangers «Etre solidaires» (expiration du délai: 19.10.1980), l'initiative pour l'égalité des droits entre hommes et femmes (14.12.1979, plus une année de prolongation), et l'initiative pour les droits des consommateurs (22.12.1980).

Dans les trois cas, on a la même situation: pas de majorité politique pour le texte de l'initiative, qui irait donc toujours «trop loin». Mais on a aussi la même obsession: éviter le piège du double «non» en votation populaire, par égard pour le «principe» de l'initiative et pour sa «mise en œuvre» au sens du contre-projet fédéral, — qu'il soit du niveau constitutionnel ou légal.

Il y a en revanche des différences en matière de tactique utilisée pour écarter l'initiative en sauvant le contre-projet, et conjurer ainsi le spectre du double «non». Dans le cas d'«Etre solidaires», on laisse l'initiative s'enfoncer seule dans le marais d'une consultation qui risque fort d'être mal préparée vu la soudaineté de la décision prise par une commission du Conseil national. D'ici là, on suspend les travaux de préparation du contre-projet de fait, à savoir de la loi sur les étrangers, sur la rédaction finale de laquelle l'initiative ne pourrait dès lors plus peser.
Dans les deux autres cas, concernant l'égalité juridique hommes-femmes et les droits des consommateurs, la spéculation est différente: il faut tout faire, y compris certaines concessions substantielles, pour offrir au comité d'initiative l'occasion de battre en retraite dignement!

Le marchandage se fait au grand jour: les femmes qui ont lancé l'initiative pour l'égalité des droits ont passé pour la plupart avec armes et convictions du côté du contre-projet, au service duquel s'est mis promptement — et prématurément — un comité «In» et une association du même nom; du coup, les socialistes et l'extrême-gauche se sont retrouvés seuls pour défendre le texte de l'initiative et l'idée de fixer un délai au législateur pour s'exécuter.

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE 1

La grande peur du double non

Du côté de l'initiative pour les droits des consommateurs, les choses sont encore plus claires: six des huit membres du comité d'initiative, tous anciens rédacteurs de la défunte «Tat», ont signé une lettre attestant leur détermination: ils retireront l'initiative si le texte qui lui est opposé correspond à la proposition faite par la Commission du Conseil national et adoptée par la Chambre du peuple en septembre de l'an dernier. Quant au Conseil fédéral, il se rallie dans ces conditions à ladite proposition et abandonne son propre contre-projet, d'ailleurs timide et mal ficelé.

Voilà ce qu'on appelle de la politique en plein jour! Mais la solidité des échafaudages construits pour les droits des femmes et des consommateurs doit encore subir une épreuve redoutable: l'examen quant au fond par le Conseil des Etats. Les propositions faites au National par MM. Koller (PDC Appenzell) et Cavadini (libéral NE) trouveront des porte-parole à la Chambre des cantons, et rallieront au moins une forte minorité. Les séances de commission fixeront un peu les idées dès le mois d'août à cet égard.

De manière générale, on s'empêtre plus que jamais: le mode de traitement des initiatives populaires reste tout à fait insatisfaisant. C'est d'ailleurs bien l'avis de la Commission du Conseil national qui a examiné l'initiative parlementaire Muheim sur la procédure de vote en matière d'initiatives populaires. La commission a proposé un système compliqué pour éviter le double «non», que M. Muheim voulait aussi prévenir par une procédure plus simple, favorisant indéniablement l'initiative en cas de double «oui».

Le problème n'est toujours pas réglé sur le plan fédéral, alors que les cantons ont su trouver des solutions — hormis les cantons à Landsgemeinde où la question est sans objet. Répétons-le: il faudra en venir sur le plan fédéral à un système du type Bâle-Campagne ou Uri (avec votation éventuelle conditionnelle) ou Vaud (avec double votation sur l'idée même du changement et, le cas échéant, sur la voie à suivre). Mais comment voulez-vous que Berne trouve une idée à Lausanne?

COPAINS

La bonne mine (d'or) d'Eli Pinkas

Un symbole? En tout cas un raccourci tentant: au Mont-sur-Lausanne, La Gentilhommière, cette propriété de l'industriel et financier Eli Pinkas qui vient de disparaître en laissant derrière lui un «trou» de près de 200 millions, La Gentilhommière donc est entourée d'une barrière d'une facture fastueuse dont le coût, selon des amateurs, a dû approcher celui du bâtiment lui-même.
Toute l'histoire d'Eli Pinkas: un faste, une prospérité étalée en long et en large, un sens manifeste de la mise en scène, une assurance qui, on l'admet faute d'explication plus probante, ont suffi à séduire tout un monde de la banque et de la finance suisse romande (Genève en particulier), voire suisse (Zurich).
Une fois de plus l'habit a fait le moine — même si l'allusion à des vœux de pauvreté est spécialement malvenue ici.
Aujourd'hui encore, alors que les créanciers se poussent au portillon et que le total des millions dus croît en conséquence, c'est la stupéfaction chez les dupés: de si solides références, une surface sociale si impressionnante, une élégance si rare... De fait, l'homme a soigné le détail jusqu'à sa sortie: ce double suicide, lui au Mont, sa femme (avertie par lettre) dans leur luxueuse résidence de la Croisette à Cannes, a de quoi faire pleurer dans les chaumières.

A chaque déconfiture qui met à jour la fragilité de certaines «relations d'affaires», on s'interroge: jusqu'à quel point le sérieux bancaire, cette fameuse aura de respectabilité dont est paré, naturellement semble-t-il, le moindre représentant de la petite «élite» des hommes habitués aux «responsabilités», jusqu'à quel point ces signes extérieurs de l'honorabilité recouvrent-ils un réseau d'improvisations, de légèretés, de coups de confiance dans le bleu — tenez, mon cher Eli, vous permettez que je vous appelle Eli, voici ce million et demi que vous me demandez; encore ces affaires avec l'armée allemande? allez, gardez ces documents; les affaires sont les affaires[1]. Le tout, cela va sans dire, sur toile de fonds de «provisions» toutes plus motivées les unes que les autres, de précautions et de «réserves» multipliées jusqu'à l'extrême limite légale.

Et le chic, c'est que lorsque crèvent ces bulles de savon financières, on entend du côté des banques des discours justifiant les «commissions» prélevées systématiquement sur les opérations auxquelles elles sont mêlées plus ou moins activement: diable, il faut bien prévenir les risques... avec les aventuriers qui courent les rues!
Bref, on s'interroge sur le Janus bancaire et industriel. Car quels étaient les atouts, pour ce que l'on sait, de feu Pinkas, hors une virtuosité et un charme personnels dont ses victimes ont d'ailleurs avantage aujourd'hui à exagérer l'importance?

UNE BELLE CARTE DE VISITE

C'est, semble-t-il, la Banque Vaudoise de Crédit qui lui mit, au début des années soixante, le pied à l'étrier dans les cercles financiers et industriels adéquats. De client de cet établissement, il était devenu membre du conseil d'administration (bientôt spécialisé dans les demandes de crédits!); un siège valant son pesant de recommandations, à